ABDOU ET ASSOCIES
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 quai Jules Courmont - 69002 LYON
790 312 128 RCS LYON

BILAN - Exercice clos le 31 décembre 2025

CERTIFIE CONFORME

LE GERANT
Monsieur Valéry ABDOU

- BILAN ACTIF -

ABDOU ET ASSOCIES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	820	820		
Fonds commercial	1 033 209	162 102	871 107	871 107
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	395 179	185 328	209 850	234 682
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	20		20	20
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**1 429 228**	**348 250**	**1 080 977**	**1 105 809**
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	178 582	300	178 282	269 243
Autres créances	145 917		145 917	144 509
Charges constatées d'avance	13 832		13 832	11 699
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	1 498 245		1 498 245	924 535
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	261 856		261 856	375 025
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**2 098 432**	**300**	**2 098 132**	**1 725 011**
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**3 527 660**	**348 550**	**3 179 109**	**2 830 820**
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

- BILAN PASSIF -

ABDOU ET ASSOCIES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 10 000,00)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 334 864	1 924 883
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	474 319	409 980
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**2 820 183**	**2 345 864**
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	12 000	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	**12 000**	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 261	16 196
Dettes fiscales et sociales	193 144	228 406
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	145 521	240 354
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**346 927**	**484 956**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	**3 179 109**	**2 830 820**
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	346 927,00	484 956,00
(2) Dont emprunts participatifs		

ABDOU ET ASSOCIES

Annexe des Comptes

de l’exercice clos

le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l’exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 179 109€ et au compte de résultat de l’exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 474 319€.

L’exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l’exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l’exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

À compter de l’exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement de l’Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014?03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l’exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre sous réserve de changements liés au nouveau plan comptable,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Ce changement de plan comptable concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Ce texte, applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG.

Conformément à l'article 831-3 du PCG, ce changement de réglementation, appliqué de manière prospective, est présenté comme un changement de méthode comptable n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

· Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;

· La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;

· La modification et la simplification du plan de comptes ;

· La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

L'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est présenté ci-après, conformément aux dispositions des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG relatives à l'information sur les changements de réglementation comptable appliqués de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat comparatifs de l'exercice N?1, présentés selon les nouveaux modèles, peuvent différer des états financiers N-1 arrêtés et publiés antérieurement en raison de reclassements rendus nécessaires par l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Dans ce cas, le bilan et le compte de résultat N-1, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, sont présentés séparément dans l'annexe des comptes de l'exercice N.

Les incidences détaillées de la première application du règlement ANC n° 2022-06 (notamment sur le résultat exceptionnel, les transferts de charges, la structure du compte de résultat, le plan de comptes et les informations en annexe) sont décrites dans les notes afférentes aux postes concernés du bilan, du compte de résultat et, le cas échéant, dans le tableau de variation des capitaux propres.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF

Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 034 029	-	-	-	-	1 034 029
Total Immobilisations Incorporelles (I)	**1 034 029**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 034 029**

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Installations générales, agencements, aménagements divers	258 811	-	2 673	-	-	261 485
Matériel de bureau et informatique, mobilier	123 650	-	10 044	-	-	133 694
Total Immobilisations Corporelles (II)	**382 462**	**-**	**12 717**	**-**	**-**	**395 179**

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	20	-	-	20
Total Immobilisations Financières (III)	**20**	**-**	**-**	**-**	**-**	**20**
TOTAUX (I+II+III)	**1 416 511**	**-**	**12 717**	**-**	**-**	**1 429 228**

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+ Amortissement	- Reprise	Fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	820	-	-	820
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	79 398	25 683	-	105 080
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	68 382	11 867	-	80 248
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total III)	147 779	37 549	-	185 328
TOTAUX	**148 599**	**37 549**	**-**	**186 148**

- Durées d'amortissement :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

- Précisions sur éléments Actifs immobilisés :

Fonds Commercial :

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Dépréciations Actif :

Dépréciation Actif	Début exercice	+ Dépréciation	- Reprise	Fin exercice
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	2 987	300	2 987	300
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAUX	**2 987**	**300**	**2 987**	**300**

Produits à Recevoir :

Produits à recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	24 535
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale - TNS	139 636
	État	-
	Divers	-
TOTAL		**164 171**

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Clients douteux ou litigieux		360	-	360
Autres créances clients		178 222	178 222	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		141 882	141 882	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 063	1 063	-
	Autres impôts et taxes	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		2 000	2 000	-
Débiteurs divers		972	972	-
Charges constatées d'avance		13 832	13 832	-
TOTAUX		**338 331**	**337 971**	**360**
Prêts accordés en cours d'exercice		-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-		

Charges Constatées d'Avance :

Charges constatées d'avances	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA	13 832		

PASSIF

Capitaux propres :

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000,00 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	10 000	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	10 000	1,00

État des Dettes :

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 484 956 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 261	8 261	-	-
Personnel et comptes rattachés	36 135	36 135	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	80 056	80 056	-	-
Impôts sur les bénéfices	20 450	20 450	-	-
T.V.A	44 600	44 600	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	11 904	11 904	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	88 238	88 238	-	-
Autres dettes	57 282	57 282	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	**346 927**	**346 927**	**-**	**-**
Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	*2 025*			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 025 euros.

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Congés payés	Congés payés	36 135
	Charges sociales	16 599
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	2 980
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	6 226
	Divers	-
TOTAL		**61 940**

ABDOU ET ASSOCIES
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 quai Jules Courmont
69002 LYON
790 312 128 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 MAI 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 474 319,25 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en intégralité à titre de dividendes.

Afin de distribuer un dividende d'un montant global de 900.000 euros, l'Assemblée Générale décide de prélever la somme de 425 680,75 euros au compte « Autres Réserves » dont le solde serait ainsi ramené de 2 334 063,50 euros à 1 908 382,75 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 900 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Distribution	Eligibilité à l'abattement
31.12.2024	/	/
31.12.2023 (AGO du 29 novembre 2024)	1 130 000 €	113 €
31.12.2022 (AGO du 22 novembre 2022)	2 000 000 €	400 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

LE GERANT
Valéry ABDOU